



PARTENAIRES



COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS
Communauté du Pays d'Aix

La Lettre aux décideurs du Pays d'Aix



RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS

[SYNTHÈSE 2008]



Les points clés de l'activité déchets



Un service rendu au quotidien à l'ensemble des habitants du territoire.

La Communauté du Pays d'Aix regroupe aujourd'hui 34 communes. C'est elle qui, depuis 2003, gère entièrement la collecte et le traitement des déchets. Ce service est rendu au quotidien à l'ensemble des habitants du territoire.



Depuis 2003, la Communauté gère les déchets produits chaque jour par les 345 000 habitants des 34 communes du Pays d'Aix. Des moyens de grande ampleur sont mis en œuvre quotidiennement pour assurer la propreté du territoire et veiller à préserver l'environnement.

Comme l'exige la loi, nous publions chaque année un rapport sur le coût et la qualité de ce service.

Mais j'ai tenu à aller plus loin : en quelques pages, il faut dégager l'essentiel, pour pouvoir répondre aux questions – souvent directes – de la population. Ce document, au-delà d'un simple bilan, est un formidable outil pour orienter notre politique tout au long du mandat, dans ce domaine sensible. Au vu des indicateurs factuels, nos concitoyens peuvent évaluer les actions menées ; et je tiens à en remercier les agents et les élus délégués pour leur compétence.

J'ai toute confiance en Michel Boulan, vice-président délégué à la coordination des politiques relatives aux déchets, Jean-Louis Canal, vice-président délégué à la collecte des déchets, et Christian Burle, vice-président délégué, rapporteur pour les questions relatives au compostage dans le domaine des déchets ménagers.

Dans la continuité de notre action, ce début de deuxième mandat porte toutes les espérances de la politique déjà engagée. La mise en place de la collecte sélective se poursuit et le tri d'emballages ménagers collectés a progressé de 6% pour atteindre 52 kg par habitant par an. Le compostage individuel, grâce à la distribution des 3 700 premiers composteurs sur le territoire, permet de diminuer le volume de déchets à la source.

En parallèle, la Communauté du Pays d'Aix renforce l'intégration des équipements dans le paysage urbain et aide les communes à s'équiper afin d'optimiser les fréquences de collecte. L'année 2008 a ainsi permis de réaménager de nombreux points de regroupement de bacs à ordures ménagères et d'apport volontaire.

Et un réseau de 16 déchèteries maille le territoire, mettant ainsi tous les habitants du Pays d'Aix à moins de 10 minutes de l'une de ces infrastructures.

Enfin, j'insiste pour que nos actions de sensibilisation soient amplifiées car, dans le domaine de la collecte tout comme celui de la propreté, la responsabilité individuelle est fondamentale.

L'objectif est fixé : bien gérer nos déchets, avec l'implication de tous, pour préserver l'environnement et le cadre de vie de notre Pays d'Aix.

Maryse Joissains Masini

Président de la Communauté du Pays d'Aix
Député-maire d'Aix-en-Provence

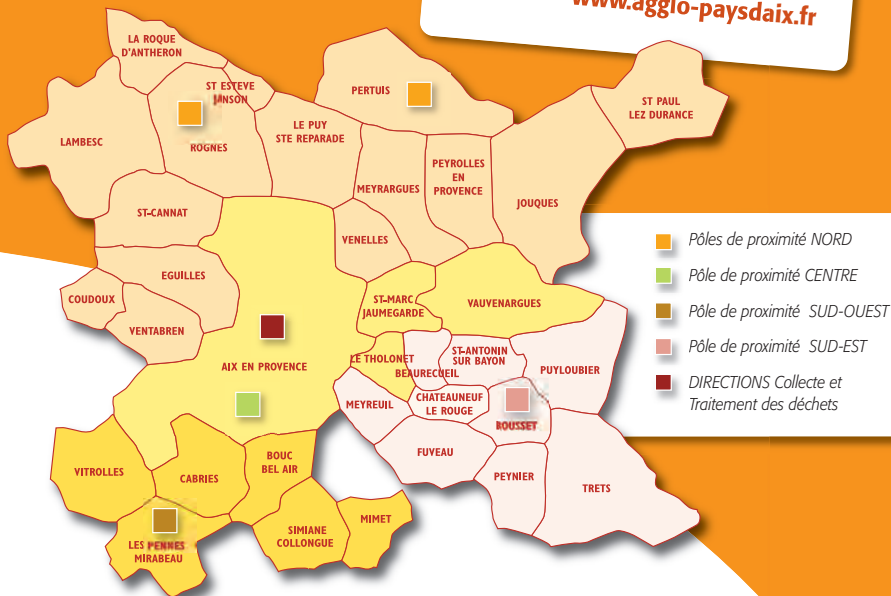
Sommaire

- La CPA se mobilise pour l'environnement p. 4
- Le parcours des déchets p. 6
- La collecte des déchets ménagers et assimilés p. 8
- La collecte sélective des emballages ménagers p. 10
- Les centres de transfert p. 12
- Les déchèteries p. 14
- Le traitement des déchets p. 16
- Les coûts et les indicateurs financiers p. 18
- Les numéros utiles p. 19



REPÈRES

→ Ce document est une synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, que vous pouvez consulter sur le site Internet de la Communauté du Pays d'Aix : www.agglo-paysdaix.fr



Territoire et population

→ La population de la Communauté du Pays d'Aix est de 345 264 habitants en 2008.

Tous les ratios sont ici calculés à partir de cet effectif.



La compétence déchets

→ Le service déchets ménagers se compose de 2 directions rattachées à la Direction Générale Adjointe Environnement et Infrastructures :

- **La Direction des Collectes** des déchets ménagers et des prestations associées.
- **La Direction du Traitement** Déchèteries, Centres de Transfert, logistique, CSDU Arbois, prestations de traitement externalisées, requalification des décharges brutes.

→ En 2008, les 327 agents du service des déchets étaient répartis de la façon suivante :

- **La Direction du Traitement** total de 12 agents
 - 4 cadres A
 - 2 cadres B
 - 6 agents de catégorie C
- **La Direction des Collectes** total de 315 agents
 - 9 cadres A
 - 11 cadres B
 - 295 agents de catégorie C

Le service déchets, c'est :

- **Le 3^{ème} budget** de la Communauté du Pays d'Aix.
- **36 % de l'effectif** des agents communautaires.
- Plus de **100 marchés publics**.
- **3 700 composteurs** distribués en 2008.
- **La moitié des communes** bénéficie de la collecte des ordures ménagères **en régie**.
- **52 kilos de déchets triés** par habitant par an.
- Le traitement des ordures ménagères **par enfouissement**.
- **Une déchèterie** à moins de 10 minutes de chez vous.
- **L'amélioration esthétique** et **la mise en sécurité** des points de regroupement.
- Un programme de **valorisation énergétique des biogaz** du CSDU de l'Arbois.
- Un programme de **requalification des décharges brutes**.



La Communauté du Pays d'Aix se

Du recyclage au compostage



Au cours de l'année 2008, la Communauté a poursuivi plusieurs projets en faveur de l'environnement : une diminution de la quantité des déchets collectés grâce au compostage individuel, une intégration paysagère des points de collecte, l'élargissement de la collecte sélective à de nouvelles communes, la consolidation de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans les déchèteries ainsi que la valorisation des biogaz sur le CSDU de l'Arbois.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La CPA contribue à la diminution de la production de déchets à la source

- Un programme de développement du compostage individuel a été lancé à partir de 2008 sur une période de 3 ans. 3 700 composteurs ont été distribués aux personnes intéressées par ce projet sur 23 communes au cours de l'année.

LA COLLECTE

Le développement de la collecte sélective

- En 2008, plus de 18 000 nouveaux habitants ont pu bénéficier de la collecte sélective à Ventabren, Eguilles et Trets. Ce programme de développement se poursuivra jusqu'en 2010 afin de couvrir l'ensemble du territoire.

L'aménagement des points de collecte

- La CPA poursuit son engagement dans une démarche de meilleure intégration paysagère des points de pré collecte sur l'espace public.
- En 2008, 71 dispositifs semi-enterrés ont été installés sur 13 communes et 8 systèmes escamotables sur 4 communes. Le but est d'optimiser les fréquences de collecte tout en réduisant l'espace occupé par leurs emplacements.



LE TRAITEMENT

Consolidation de la filière DEEE dans les déchèteries (DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques)

- Ce service permet aux usagers d'apporter en déchèterie leurs machines à laver, réfrigérateur, matériel informatique, petit électroménager, appareils de bricolage, jardinage... usagés afin de les recycler.
- En 2008, 780 tonnes ont été séparées et valorisées.

La valorisation des biogaz à l'Arbois

- Afin de diminuer l'émission de gaz à effet de serre, la CPA a mis en œuvre un dispositif de bio réacteur au centre de stockage des déchets ultimes de l'Arbois. Cela contribue à améliorer le captage des biogaz après avoir accéléré la dégradation des déchets, et à les convertir en électricité. Les premiers Kwh seront injectés dès 2009 sur le réseau EDF.

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES

L'opération pilote agri-carburant (biodiesel)

- En 2008, cette opération a été menée sur une dizaine de véhicules de collecte. Le biodiesel est obtenu à partir de végétaux transformés en gazole vert pour ainsi être mélangé au gazole à hauteur de 30 %. *Objectif* : Réduire de 15 % les émissions d'hydrocarbures imbrûlés et de 10 % le monoxyde de carbone (*source* : Atmo PACA).

La collecte des papiers de bureaux

- En 2008, la collecte des papiers de bureaux s'est poursuivie au sein des services de la Communauté afin d'encourager le comportement écocitoyen des 400 agents concernés.
- La quantité annuelle ainsi collectée a été de 13 tonnes, soit 33 kg/poste de travail/an.

Rappel : Film CSDU de l'Arbois

- Pour faire découvrir à nos concitoyens la haute qualité environnementale du site de l'Arbois et pour permettre de comprendre le circuit des déchets. Ce film est visible sur le site Internet de la CPA : www.agglo-paysdaix.fr



mobilise pour l'environnement



Les actions de proximité

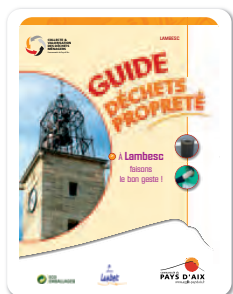
LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

■ Pour faciliter l'adaptation des habitants à l'évolution du service de collecte (réorganisation de la collecte des ordures ménagères, lancement de la collecte sélective, compostage individuel...), la Communauté du Pays d'Aix s'appuie sur une équipe d'animateurs du tri. Ces agents vont à la rencontre des habitants. Ils leur expliquent les consignes de tri ou de compostage, leur remettent de nouveaux bacs, des documents d'information (guide du tri, guide du compostage), ou les invitent à participer aux réunions d'information...



L'ÉLABORATION D'UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE SUR LE COMPOSTAGE

■ Dans le cadre du projet de compostage individuel, le contenu des animations sur les déchets sera complété par un volet sur ce thème afin de familiariser les enfants à cette nouvelle pratique.



LA CAMPAGNE D'INFORMATION "DÉCHETS PROPRETÉ"

■ En partenariat avec la ville de Lambesc, une campagne d'information développée dans un guide "déchets propreté" a été mise en place sur l'ensemble de la commune. La population concernée a été sensibilisée et informée sur les horaires de collecte des déchets, les bons gestes du tri, les dispositifs mis à leur disposition pour la collecte sélective, la localisation de la déchèterie la plus proche et les réflexes d'éco-citoyenneté.



LA POURSUITE DES ACTIONS SCOLAIRES

■ Depuis 2000, plus de 3 000 enfants des écoles primaires bénéficient chaque année d'animations sur le thème des déchets. Celles-ci sont conduites par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Aix.





Le parcours des déchets

Le circuit effectué par les déchets, de la poubelle à sa destination finale



Porte à porte

Apport volontaire

COLLECTE

[242 840 tonnes en 2008]



136 800 t

Collecte des ordures ménagères

49,5 %
8 820 t

en bacs

Collecte
sélective



50,5 %
9 020 t

en colonnes



Apport en déchèteries

88 200 t



→ Données chiffrées 2008

TRANSPORTS

[5 centres de transfert]

TRAITEMENT

[242 840 tonnes en 2008]



66 %
160 470 t

21 %

28 085 t

79 %

108 715 t



Centres
de transfert



Centres
de tri

17 840 t

Refus
7 %
1 250 t

34 %
82 370 t

Filières
de valorisation

Centres de Stockage des Déchets Ultimes

16 590 t

93 %

CSDU

75 %

65 780 t

25 %

22 420 t

La collecte des déchets ménagers

396 kg par habitant collectés en 2008

La collecte des déchets ménagers est un service public rendu quotidiennement aux habitants. Elle nécessite des agents formés et un matériel performant.

Les déchets collectés sont à la fois les déchets issus des ménages et une partie des déchets assimilés provenant des entreprises, commerçants et artisans.



Les modes de gestion et l'organisation territoriale



Les résultats

COMMUNES	Population 2008	Tonnages d'ordures ménagères	Ratio 2008 kg/habitant/an
Aix-en-Provence	139 294	57 517	413
Beaurecueil	591	230	389
Bouc Bel Air	12 502	4 666	373
Cabriès	8 087	3 808	471
Châteauneuf-le-Rouge	1 906	672	353
Coudoux	3 482	1 148	330
Eguilles	7 350	2 617	356
Fuveau	7 793	3 302	424
Jouques	3 604	1 204	334
Lambesc	7 993	2 873	259
La Roque d'Anthéron	5 359	1 631	304
Le Puy Sainte Réparate	4 954	2 317	468
Les Pennes Mirabeau	19 339	6 293	325
Le Tholonet	2 346	699	298
Meyrargues	3 407	1 147	337
Meyreuil	4 501	1 769	393
Mimet	4 272	1 356	317
Pertuis	18 228	8 067	443
Peynier	3 047	1 188	390
Peyrolles en Provence	3 993	1 275	319
Puylobier	1 654	495	299
Rognes	4 417	1 586	359
Rousset	4 153	1 667	401
Saint-Antonin-sur-Bayon	182	104	571
Saint-Cannat	4 787	1 750	366
Saint-Estève Janson	323	112	347
Saint Marc Jaumegarde	1 118	294	263
Saint-Paul-lès-Durance	815	316	388
Simiane Collongue	5 409	2 008	371
Trets	9 556	4 444	465
Vauvenargues	792	200	253
Venelles	7 693	2 979	387
Ventabren	4 694	1 560	332
Vitrolles	37 623	15 509	412
Population	345 264		
Tonnes ordures ménagères		136 800	

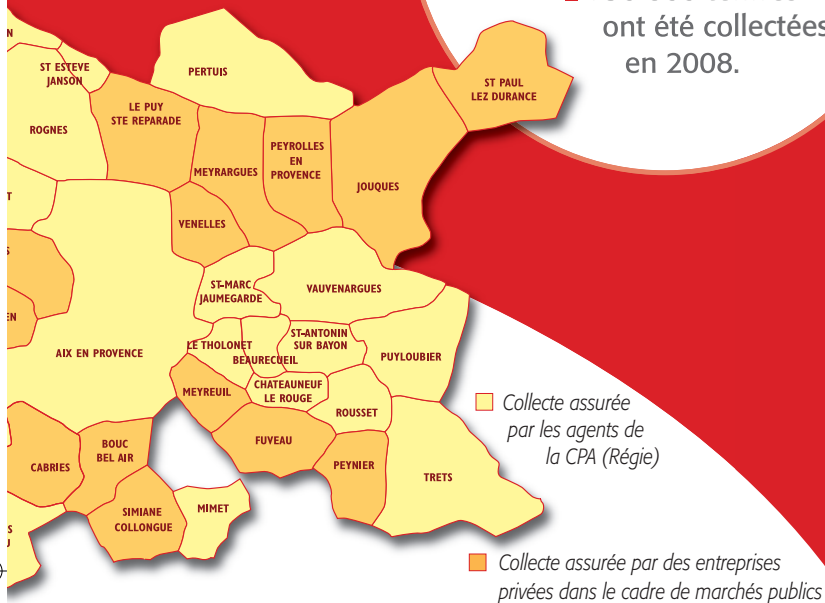
396 kg/
habitant
/an



et assimilés

Les chiffres-clés

- 4 Pôles de proximité assurent ce service.
- 136 800 tonnes ont été collectées en 2008.



Les Pôles de proximité, un service plus proche des habitants

Depuis 2003, la Communauté a mis en place quatre Pôles de proximité sur l'ensemble de son territoire. Chaque antenne regroupe plusieurs communes et dispose d'un responsable de Pôle et de son équipe. Les missions du Pôle consistent à assurer :

- L'exploitation (collecte des déchets, entretien du parc de bacs).
- L'administration (gestion du personnel, réclamations des habitants, données statistiques).
- Les études en relation avec la Direction des déchets (optimisation des circuits de collecte...).
- Les relations avec les élus, les services techniques, les habitants.

La création des Pôles a permis d'optimiser la gestion du personnel et des moyens techniques.

La Collecte des déchets ! Les hommes et les métiers



- Le chef de Pôle : responsable de l'exploitation du Pôle de proximité.
- Le personnel administratif.
- Les agents de maîtrise, responsables de l'encadrement des équipes de collecte.
- Les équipes de collecte : chauffeurs et agents de collecte, responsables de la réalisation du service de ramassage.
- Le pôle ingénierie et administration.



REPÈRES

Les réalisations 2008

→ Poursuite du développement des dispositifs semi-enterrés pour les ordures ménagères : 11 colonnes semi-enterrées ont été installées sur 7 communes et 8 systèmes escamotables sur 4 communes.



Le matériel des régies

→ Le service dispose d'une flotte de 87 bennes à ordures ménagères et de collecte sélective intégrant les véhicules de réserve.

→ Le plan pluriannuel de renouvellement de la flotte a permis de ramener la moyenne d'âge des véhicules autour de 5,5 ans.

Les prestations annexes

Divers services complètent la collecte des ordures ménagères :

- La collecte des encombrants et des déchets verts.
- Le lavage des bacs.
- L'implantation de dispositifs pour fixer les bacs.
- La gestion du parc de conteneurs.



La collecte sélective des emballages

En 2008, 242 800 habitants trient à domicile !

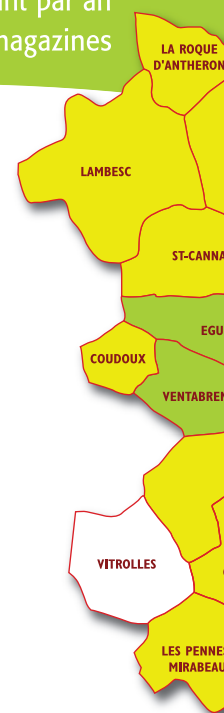
Le recyclage des déchets ménagers nécessite d'effectuer en amont une collecte sélective, en porte à porte ou en apport volontaire. Aussi, la Communauté a-t-elle engagé en 1999 un projet de développement de la collecte sélective au plus près des habitants. Son objectif : desservir l'ensemble du territoire d'ici à 2010. Aujourd'hui, la performance est de 52 kg par habitant par an d'emballages ménagers et de journaux-revues-magazines collectés.



Des résultats performants

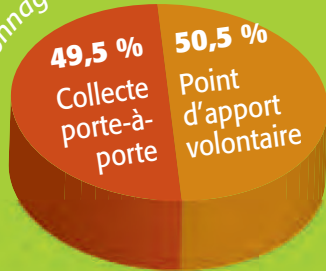
COMMUNES	Tonnages Points d'apport volontaire (PAV)	Tonnages Porte-à-porte (PAP)	Tonnages collectés TOTAL PAV + PAP	Ratio 2008 kg/habitant /an
Saint Estève Janson	31	9	40	124
Meyreuil	256	177	433	96
Le Tholonet	44	161	205	87
Beaurecueil	51		51	86
Châteauneuf le Rouge	82	75	157	82
Venelles	173	394	567	74
Bouc Bel Air	215	682	897	72
Saint Cannat	152	186	338	71
Rousset	236	57	293	71
Rognes	139	172	311	70
Saint Paul lès Durance	56		56	69
Jouques	192	51	243	67
Peyrolles en Provence	121	143	264	66
Saint Antonin sur Bayon	12		12	66
Le Puy Sainte Réparate	175	147	322	65
Les Pennes Mirabeau	444	800	1 244	64
Pertuis	730	430	1 160	64
Lambesc	302	189	491	61
La Roque d'Anthéron	155	165	320	60
Cabriès	321	165	486	60
Puylobier	100		100	60
Mimet	139	116	255	60
Vauvenargues	5	40	45	57
Peynier	168		168	55
Fuveau	308	116	424	54
Simiane Collongue	155	133	288	53
Saint Marc Jaumegarde	0	59	59	53
Eguilles	352	37	389	53
Ventabren	221	23	244	52
Coudoux	170		170	49
Aix-en-Provence	2 332	4 233	6 565	47
Trets	394	8	402	42
Meyrargues	95	48	143	42
Vitrolles	697		697	19
TOTAUX	9 020	8 820	17 840	

Le suivi des performances de tri est effectué dans chaque commune. Les meilleurs résultats sont observés dans les plus petites communes et celles équipées récemment.



es ménagers

Tonnages collectés



Les chiffres-clés

- **17 840 tonnes** de déchets recyclables.
- Fin 2008, **70 %** des habitants bénéficient d'une collecte au porte-à-porte.
- **3 000 enfants** par an sont sensibilisés au tri.



↑ Les modes de gestion et l'organisation territoriale

Actuellement, différents systèmes de collecte sélective coexistent sur le territoire (biflux, triflux, PAV...) et la CPA engage une harmonisation de ces dispositifs.

- les 3 communes nouvellement équipées en biflux en 2008.
- les 30 communes déjà équipées en collecte sélective.
- Vitrolles et des quartiers d'Aix-en-Provence restant à desservir d'ici à 2010.

REPÈRES

Les réalisations 2008

Optimisation et harmonisation des dispositifs de collecte sélective :

- Développement de la collecte sélective en mode Biflux sur les communes de Ventabren, Eguilles et Trets.
- Poursuite du développement des dispositifs semi-enterrés pour le tri des recyclables : 60 colonnes semi-enterrées ont été installées sur 11 communes et 1 système escamotable.
- Signature d'une convention avec l'éco-organisme ECO FOLIO, agréé par l'état. Il permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits de financer le recyclage de leurs produits en versant une contribution pour les imprimés gratuits qu'ils distribuent. La collectivité, supportant jusqu'à présent la charge du coût de collecte et de traitement, pourra ainsi recevoir dès 2009 un soutien à la tonne collectée et recyclée.

Sur 52 kg (habitant/an) collectés,
↓ **47,2 sont recyclés !**



JOURNAUX



VERRE



EMBALLAGES

* Ratio d'après population 2008 : 345 264 habitants

La collecte sélective ! Les hommes et les métiers

- Les animateurs du tri chargés de la communication de proximité sur les déchets (consignes de tri, remise de bacs...)
- Les équipes de collecte : chauffeurs et agents de collecte, responsables de la réalisation du service de ramassage.
- Le pôle ingénierie et administration.



Les centres de transfert

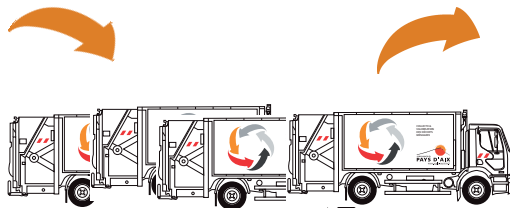
Des trajets optimisés

Les centres de transfert sont des installations qui permettent de transférer les déchets collectés par les bennes dans des semi-remorques en partance pour le site de traitement.

Ces équipements sont situés entre les lieux de collecte et les sites de traitement, permettant ainsi d'optimiser les coûts de transport des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte sélective, et d'agir en faveur de l'environnement.



collecte des bacs



bennes de collecte



centre de transfert



← La CPA utilise **5 centres de transfert** : Aix, Vitrolles, Saint-Cannat, Pertuis et Rousset.

REPÈRES

Les chiffres-clés

- **79 %** des ordures ménagères et **94 %** de la collecte sélective au PAP transitent par ces installations.
- Soit **108 715 tonnes** dont **43 %** par le centre de transfert d'Aix-en-Provence.

Les réalisations 2008

→ Une mise en conformité de certains centres a contribué à l'amélioration des conditions de sécurité et des travaux d'aménagement ont facilité la séparation des flux d'ordures ménagères et des déchets de collecte sélective.



**4 bennes de collecte
= 1 semi-remorque**



semi-remorque

CSDU

Les centres de transfert ! Les hommes et les métiers

- L'agent de quai, chargé de l'aiguillage des bennes vers les caissons correspondants pour le vidage.
- Le conducteur poids lourd, chargé du transfert des déchets vers les sites d'enfouissement à l'aide de semi-remorques.





Les déchèteries

Une bonne desserte du territoire : une déchèterie à moins de 10 minutes de chez vous !



La CPA dispose d'un réseau de 16 déchèteries, soit en moyenne un équipement pour 20 000 habitants. Ces équipements permettent aux particuliers mais aussi aux artisans et commerçants de déposer les déchets volumineux qui ne peuvent être collectés lors de la collecte des ordures ménagères. Ces déchets sont ensuite valorisés ou enfouis.

Un service de proximité

- Ce service gratuit est basé sur l'apport volontaire et participe à la protection de l'environnement et à la réduction des dépôts sauvages.
- En plus du réseau de déchèteries communautaires , deux communes (Coudoux et Les Pennes-Mirabeau) bénéficient de ce service sur des installations non communautaires .

Le mode de gestion et le fonctionnement des déchèteries

→ Les déchèteries sont destinées aux déchets occasionnels ou volumineux ne pouvant être collectés par le service d'enlèvement des ordures ménagères. Ces équipements accueillent dans des caissons séparés les cartons, gravats, végétaux, huiles de vidange, ferrailles, encombrants, piles, batteries, bois et déchets dangereux des ménages (pots de peinture, solvants...) à hauteur d'1,5 m³ de déchets par jour. Selon leur nature, les matières collectées sont envoyées vers les filières de recyclage, de valorisation matière ou d'enfouissement.

→ Elles sont ouvertes du lundi au samedi toute la journée et le dimanche matin.



REPÈRES

Les chiffres-clés

- Plus de **88 200 tonnes/an** sont déposées en déchèteries.
- Leur fréquentation est d'environ **500 000 visites** par an soit **1,4 visite/an/habitant**
- **75 %** des déchets sont valorisés et **25 %** sont enfouis.

Les réalisations 2008

→ Consolidation de la **filière de collecte et traitement des DEEE** (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) : machine à laver, télévisions, écrans, fers à repasser... seront désormais recyclés et valorisés.

Cette organisation a permis de séparer et de valoriser 790 tonnes constituées de :



32 % d'écrans téléviseur, moniteur...



30 % de gros électroménager hors froid : machine à laver...



22 % de gros électroménager froid : congélateur...



16 % de petits appareils en mélange : fer à repasser...

→ Le développement du dispositif de **captage des plastiques agricoles** se poursuit (110 tonnes ont ainsi été captées).

Valorisation

de 75 % des déchets, soit plus de 65 780 tonnes

- Matière : bois, cartons, métaux, batteries, plastiques agricoles, DEEE.
- Matière de construction ou réemploi en carrière : gravats.
- Compostage : végétaux.
- Énergétique : piles et déchets dangereux des ménages.
- Thermique ou régénération : huile.

Enfouissement

de 25 % des déchets, soit plus de 22 420 tonnes

- Encombrants.
- Amiante : enfouissement en classe II (site spécialement aménagé).

Les déchèteries !

Les hommes et les métiers



- Gardiens de déchèterie, chargés d'accueillir et d'orienter les usagers vers les caissons adaptés.



Le traitement des déchets

66 % des déchets sont enfouis, 34 % sont valorisés

Le traitement par enfouissement consiste à ensevelir les déchets ménagers et assimilés dans un Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Les déchets ultimes sont acheminés vers 5 sites, principalement le site de l'Arbois. Le traitement par "valorisation matière" permet soit de recycler les déchets triés par les habitants, en passant par un centre de tri où sont vérifiés et conditionnés les déchets d'emballages destinés à être recyclés, soit de composter les végétaux sur une plate-forme de compostage.



Le CSDU de l'Arbois

- 85 % des déchets sont acheminés sur le CSDU de l'Arbois.
- L'exploitation de cette installation de classe II a démarré en 1997.
- Le site est constitué de trois bassins de stockage.
- Son exploitation est prévue jusqu'en 2015.
- Sa capacité annuelle est de 150 000 tonnes.
- La dimension du site est de 60 ha (60 terrains de foot).
- Les biogaz sont récupérés, car ils constituent une source d'énergie.
- La plateforme de compostage utilise les lixiviats, liquides issus du ruissellement des eaux de pluie à travers les déchets enfouis, pour humidifier le compost, qui est lui-même utilisé pour permettre la plantation de végétaux sur le site, et faciliter sa réhabilitation.
- La gestion du site de l'Arbois est déléguée à une entreprise privée.



CSDU de l'Arbois



Les autres CSDU

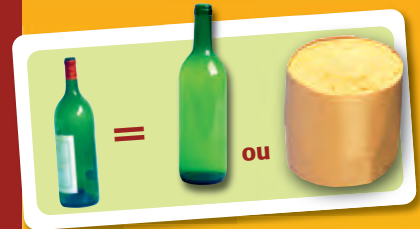
→ 15 % des déchets sont envoyés sur d'autres CSDU : le Jas de Rhodes aux Pennes-Mirabeau, la Vautubière à la Fare-les-Oliviers, Malespine à Gardanne et à Ginasservis sur le territoire du SIVOM du Verdon. L'utilisation de ces sites permet d'optimiser les coûts de transport des déchets.

REPÈRES

Les chiffres-clés

- Le site de l'Arbois est certifié **ISO 14 001** depuis 2006.
- **136 800 tonnes** de déchets ont été enfouies en 2008.
- **10 personnes** travaillent sur ce site.

Les filières de valorisation



Les réalisations 2008

- La CPA a décidé de développer un dispositif de bio-réacteur pour perfectionner le captage des biogaz sur le site de l'Arbois et d'augmenter ainsi la durée de vie du site d'au moins un an et demi. Celui-ci consiste à accélérer la dégradation des déchets enfouis pour optimiser la production de biogaz et sa valorisation énergétique.
- En 2008, des travaux ont démarré pour le renforcement du dispositif de couverture et dégazage ainsi que sur la réalisation du génie civil nécessaire à l'implantation des installations de valorisation.

Sivom Verdon

Les centres de tri



Les emballages ménagers collectés sont acheminés vers les centres de tri :

- Les emballages collectés en porte-à-porte et les emballages en points d'apport volontaire vont vers le centre de tri Bronzo d'Aubagne.
- Les journaux collectés en points d'apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri Sita des Pennes- Mirabeau.
- Le verre collecté en points d'apport volontaire est envoyé vers le centre de tri Véolia à Vitrolles.
- Les journaux et le verre collectés en porte-à-porte sont acheminés vers le centre Silim à Marignane.

Les emballages sont séparés par matière, puis conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.



Les CSDU et centres de tri Les hommes et les métiers

- Les agents des centres de tri, chargés de séparer les déchets par matière et de veiller à la qualité du tri.
- Les agents des CSDU, chargés d'accueillir et orienter les semi-remorques d'ordures ménagères, d'assurer leur déchargement et de veiller à la bonne marche du site (conditions d'enfouissement, suivi et contrôle qualité du site).



Les coûts et indicateurs financiers

112,90 € par habitant en 2008 pour la collecte et le traitement des déchets ménagers !

Les chiffres-clés

- **112,90 €** par habitant/an.
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) couvre **73 %** des dépenses.



Le budget de collecte et de traitement des déchets s'élève à 39 millions d'euros (investissement et fonctionnement). Ce service est financé à la fois par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), le budget général, les recettes de valorisation et le complément des transferts de charges imputées aux communes.



Le financement

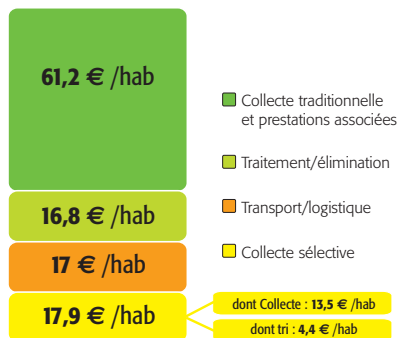
→ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt payé par les usagers et les entreprises qui est prélevé avec la taxe foncière. Les taux de cette taxe sont calculés et votés par le Conseil Communautaire. En moyenne, il est de 7,76 % sur l'ensemble du territoire, mais chaque commune dispose d'un taux différent.

→ Le budget général de la CPA.

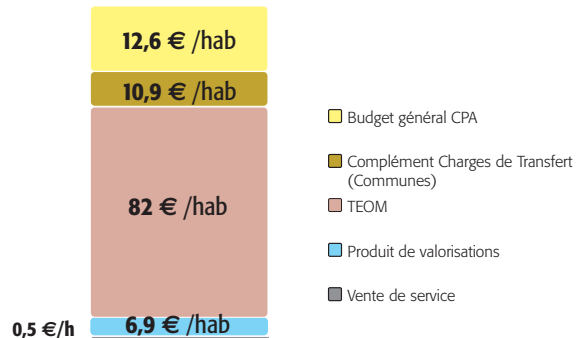
→ Les recettes valorisation sont issues de la vente des déchets recyclables aux filières de valorisation, la vente de service, et les subventions du Conseil régional, du Conseil général, de l'Adème et d'Eco-Emballages.

→ Les transferts de charge : les communes reversent un complément à la CPA qui a été défini lors du transfert de la compétence déchets en 2003.

Compétence Déchets - Coût 2008 par service 112,90 € / habitant (population 2008)



Compétence Déchets - Financement 2008 du service 112,90 € / habitant (population 2008)



Les numéros utiles

Pour tout renseignement complémentaire

N°Azur 0 810 00 31 10

PRIX APPEL LOCAL

Direction des collectes

☎ 04 42 90 66 00 - Fax : 04 42 90 66 06

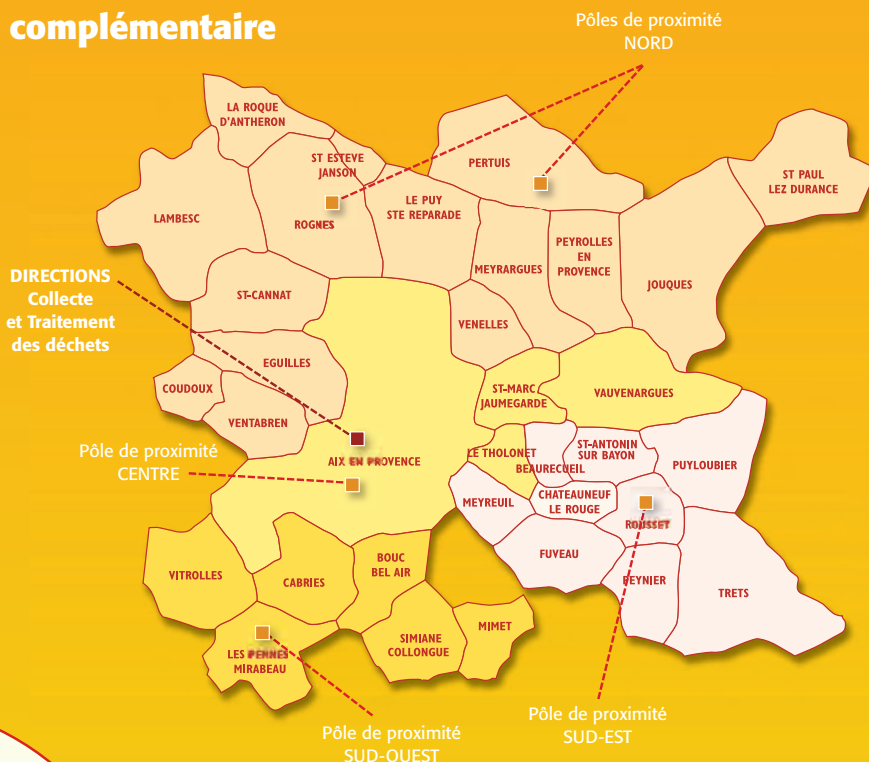
Les Pôles de proximité

- Pôle de proximité Centre (à Aix-en-Provence)
- Pôle de proximité Nord (à Pertuis)
- Pôle de proximité Sud Est (à Rousset)
- Pôle de proximité Sud Ouest (aux Pennes Mirabeau)

Direction du traitement

☎ 04 42 91 59 79 - Fax : 04 42 93 85 96

www.agglo-paysdaix.fr



Les SIGLES

- CPA : Communauté du Pays d'Aix
- CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes
- DEEE ou D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- PAV : Point d'Apport Volontaire
 - PAP : Porte à Porte
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



Les déchèteries

- | | | | |
|--|------------------|-----------------------|------------------|
| ■ AIX la Parade | ☎ 04 42 38 73 97 | ■ PUYLOBIER | ☎ 06 81 69 79 59 |
| ■ BOUC BEL AIR | ☎ 04 42 22 95 30 | ■ LE PUY STE RÉPARADE | ☎ 04 42 61 99 89 |
| ■ COUDOUX | ☎ 06 08 04 97 14 | ■ ROGNES | ☎ 04 42 54 30 67 |
| (déchèterie la plus proche : La Fare les Oliviers / Agglopôle) | | ■ LA ROQUE D'ANTHÉRON | ☎ 06 16 78 78 09 |
| ■ ÉGUILLES | ☎ 04 42 92 48 99 | ■ ROUSSET | ☎ 04 42 29 15 96 |
| ■ LAMBESC | ☎ 04 42 67 01 78 | ■ ST CANNAT | ☎ 06 16 78 78 63 |
| ■ LES PENNES MIRABEAU (Sita) | ☎ 04 91 51 02 12 | ■ ST PAUL LEZ DURANCE | ☎ 04 42 57 46 82 |
| ■ MEYREUIL | ☎ 04 42 51 28 25 | ■ VENELLES | ☎ 04 42 54 37 10 |
| ■ PERTUIS | ☎ 04 90 09 77 62 | ■ VITROLLES | ☎ 04 42 79 77 56 |
| ■ PEYROLLES | ☎ 04 42 67 18 41 | | |



Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 Aix-en-Provence CEDEX 1

Imprimé sur papier recyclé - 05/2009 - [Séti - Azoé / Aix-en-Provence]

